

EL FORMATION

109 rue Gonneau
97421 - Saint-Louis
Email : el.formation01@gmail.com
Tel : 0692390988



PRAP IBC

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE SECTEUR INDUSTRIE BATIMENT BUREAUX COMMERCE

La formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique (Acteur PRAP IBC) s'adresse aux salariés qui ont dans leur activité une part importante de travail physique : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations...

Elle s'adresse aussi au secteur tertiaire, du fait d'une activité physique contrainte statique pouvant s'accompagner d'une forte charge mentale générant des troubles musculosquelettiques TMS.

Prendre en compte le travail réel afin de prévenir l'usure professionnelle, l'absentéisme, le turn-over en s'appuyant sur les professionnels formés Acteur PRAP IBC.

Lieu de formation : Intra entreprise

Durée : 14h (2jours)

Nombre de participants : 4 à 10 personnes

En amont de la formation : rencontre avec la direction pour analyser l'environnement de l'entreprise.

Intervenant : Formateur PRAP IBC

Prérequis : aucun.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique et être force de propositions.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Contenu de la formation :

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Les principes de la prévention des risques professionnels
- Le mécanisme d'apparition d'un dommage et les définitions associées
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Observation et analyse d'une situation de travail
- Les propositions d'amélioration techniques, organisationnelles et humaines
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (gestes et postures)
- Mise en application sur les postes de travail

Validation de la formation :

Un certificat « acteur PRAP IBC » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques conformément au référentiel de compétence. Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national.